

DU DOMICILE AU CENTRE DE VACCINATION COVID-19

TRANSPORT GRATUIT
POUR LES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS



Le Département du Cher organise
pour vous un transport à la demande
vers le centre de vaccination le plus proche.

Réservation auprès de votre mairie

Renseignements : departement18.fr



LES CONDITIONS POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE CE TRANSPORT GRATUIT

- Être âgé de 75 ans et plus (à la date du RDV de vaccination)
- Ne pas disposer d'un autre moyen de transport
- Être concerné par la vaccination « double dose », impliquant 2 allers-retours vers le centre de vaccination
- Habiter dans une ville ne disposant pas d'un centre de vaccination

COMMENT RÉSERVER VOTRE DÉPLACEMENT ?

- Vous devez d'abord prendre rendez-vous au centre de vaccination le plus proche de votre domicile.
- Une fois ce rendez-vous confirmé, contactez votre **mairie**, au minimum trois jours ouvrés avant la date de la vaccination. Votre mairie contactera le Département du Cher pour organiser votre déplacement.
- Le Conseil départemental vous contactera ensuite pour vous confirmer le rendez-vous avec un chauffeur.

Les personnes en perte d'autonomie motrice peuvent être remboursées de leurs frais de déplacement engagés.

Le transport sera réalisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

